

Réorganisation du ministère

Le 12 janvier 1982, le Premier ministre annonçait une restructuration du ministère des Affaires extérieures dans le cadre de la réorganisation de plusieurs ministères s'intéressant au développement économique du Canada. L'opération visait à améliorer la mise en application des nouvelles lignes de conduite en matière d'expansion économique nationale et à accroître notre capacité d'exporter. Suite à ces changements, le ministère s'est vu confier un mandat essentiellement nouveau qui comporte maintenant des responsabilités liées à la politique et à la promotion commerciales parallèlement à celles qu'il assume depuis toujours sur le plan de la politique extérieure, et à d'autres qui lui ont été assignées plus récemment en matière d'immigration. Sa nouvelle orientation tient compte du rôle primordial du secteur privé et des provinces. Les services du ministère de qui relèvent les questions de politique commerciale travaillent en étroite collaboration avec les bureaux régionaux du ministère d'État au développement économique régional, de même qu'avec le ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale.

Dans le Livre blanc intitulé *Politique étrangère au service des Canadiens*, publié en 1970, il est dit que le ministère des Affaires extérieures a pour rôle de procéder à " une intégration aussi poussée que possible de ses services à l'étranger ... (ce qui) permettra d'atteindre plus sûrement les objectifs nationaux ". Depuis, ces objectifs se sont surtout orientés vers l'économique. Cette évolution a fait naître le besoin de tout mettre en œuvre pour élargir nos marchés d'exportation, à une époque où la conjoncture politique influe de plus en plus sur le rude climat dans lequel évoluent les échanges commerciaux internationaux. Nul ne peut nier l'existence d'une intime corrélation entre la politique extérieure et les échanges commerciaux.

En 1971, un comité interministériel des relations extérieures (CIRE) avait entrepris l'intégration de certains éléments du service extérieur en rattachant au ministère des Affaires extérieures les services de soutien de tous les autres ministères réalisant leurs propres programmes à l'étranger. Pendant toute la décennie suivante, la coordination par le CIRE des lignes de conduite et des programmes a contribué à concilier les objectifs contradictoires des programmes des divers ministères ayant des intérêts à l'étranger. Des directives ont été données pour que les chefs de mission diplomatique à l'étranger se considèrent comme des représentants du gouvernement canadien dans son ensemble. En mars 1980, une nouvelle étape était franchie avec le rattachement aux Affaires extérieures des cadres du service extérieur des ministères de l'Industrie et du Commerce et de l'Emploi et

de l'Immigration; des agents du service extérieur de ce dernier ministère; ainsi que du personnel de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) affecté à l'étranger.

Depuis la réorganisation de janvier 1982, tous les agents du service extérieur provenant de l'ACDI, le personnel du service des délégués commerciaux et de l'Office du tourisme du gouvernement canadien, de même que les employés des divisions de la politique commerciale et de la promotion du commerce de l'ancien ministère de l'Industrie et du Commerce, font maintenant partie des Affaires extérieures.

L'examen des portefeuilles confiés aux trois ministres nommés à la tête du ministère laisse voir que la restructuration a transformé les Affaires extérieures en un nouveau ministère ayant à assumer des responsabilités en matière de commerce extérieur. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est tenu de remplir le mandat général du ministère, avec l'aide de deux autres ministres dont les responsabilités sont plus clairement définies. Le ministre d'État au Commerce international s'occupe plus précisément des échanges commerciaux internationaux et de l'expansion des exportations; c'est à lui que la Société pour l'expansion des exportations et la Corporation commerciale canadienne rendent compte de leurs activités. Quant au ministre d'État aux Relations extérieures, il est chargé, entre autres fonctions, d'assister le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en ce qui a trait aux affaires sociales, culturelles et humanitaires internationales, et aux relations avec les États francophones et l'Agence de coopération culturelle et technique.

(Le 1^{er} janvier 1982, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était l'honorable Mark MacGuigan. Le 12 janvier, l'honorable Pierre de Bané était nommé ministre d'État aux Relations extérieures alors que l'honorable Edward Lumley devenait ministre d'État au Commerce international. Neuf mois plus tard, soit le 10 septembre, le vice-premier ministre, l'honorable Allan MacEachen, était désigné secrétaire d'État aux Affaires extérieures et, le 30 du même mois, l'honorable Charles Lapointe était nommé ministre d'État aux Affaires extérieures tandis que l'honorable Gerald Regan était appelé au poste de ministre d'État au Commerce international.)

Deux sous-ministres dont les fonctions correspondent à celles des ministres d'État, l'un étant chargé de la politique extérieure et l'autre du commerce international, travaillent en collaboration avec le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le sous-ministre aux Affaires politiques s'occupe des bureaux géographiques et des questions de défense, de contrôle des armements, de sécurité et de renseignements, ainsi que des institutions multilatérales et des affaires culturelles internationales. De son côté, le sous-ministre au